

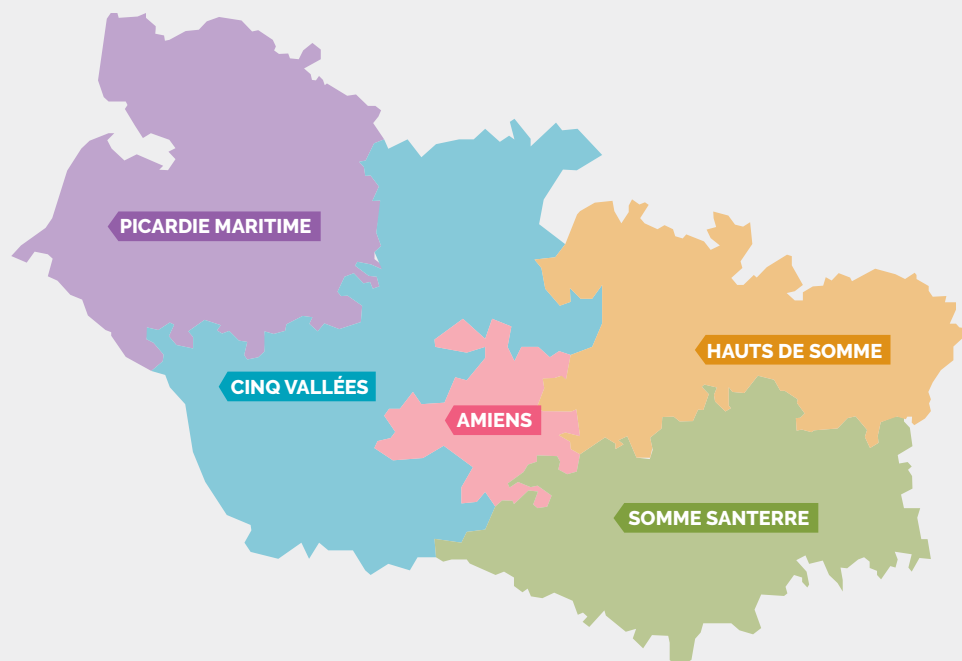
DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE POUR LES PERSONNES AGÉES

Identification de l'organisme compétent auquel vous devez adresser votre demande

Vous avez répondu aux 4 questions de la rubrique numéro 4 dans la demande d'aides à l'autonomie.

Vous avez répondu « non » deux fois ou plus.

Vous devez envoyer votre dossier, **selon votre lieu de résidence, au centre autonomie** du Département pour demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).



PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme
80100 ABBEVILLE
03 22 97 21 26

CINQ VALLÉES

Allée de la Haute Borne
ZAC des Hauts du Val de
Nièvre
80420 FLIXECOURT
03 22 97 23 74

AMIENS

Site départemental
Simone Veil, 49 boulevard
de Châteaudun
80000 AMIENS
03 22 97 23 18

HAUTS DE SOMME

1 rue du Bois Le Comte
80300 ALBERT
03 22 97 23 33

SOMME SANTERRE

Chemin du Tour de Ville
80500 MONTDIDIER
03 60 03 46 37

Vous avez répondu « non » une seule fois ou pas du tout

Vous devez envoyer votre dossier à votre caisse de retraite principale pour demander l'Accompagnement à domicile des personnes âgées.

Pour les personnes relevant du régime général ou de la fonction publique d'État :



CARSAT HAUTS-DE-FRANCE

11 allée Vauban
59650 VILLENEUVE-D'ASCQ

Pour les personnes relevant du régime agricole :



MSA DE PICARDIE

8 avenue Victor Hugo - CS 70828
60010 BEAUVAIS Cedex
03 22 80 60 02